



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE  
SANITAIRE DE PREVOYANCE

**Rapport** annuel 2021

# Qui sommes-nous ?

## Missions, caractéristiques, moyens

Les meilleures pratiques, pour les meilleures solutions.

Au service de la prévoyance professionnelle de nos assurés, depuis plus de 35 ans.

La FISP (Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance / [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch)) est une institution de prévoyance professionnelle créée et dirigée par ses assurés et adhérents, afin de leur offrir les solutions « 2<sup>ème</sup> pilier » les plus efficaces et les mieux adaptées à leurs besoins :

- Etablissements hospitaliers ou entreprises économiquement liées au monde de la santé, ses adhérents ont choisi une solution propriétaire, entièrement dédiée à satisfaire les besoins spécifiques de leurs collaborateurs, assurés à la FISP.
- Avec plus de 11'000 assurés et 1,9 milliard de placements, la FISP bénéficie d'une assise financière saine et d'une organisation efficace, dont témoignent les indicateurs analysés régulièrement par experts et autorité de surveillance.
  - Son organisation, sans actionnaires à rémunérer, témoigne d'une démarche pragmatique et professionnelle : la FISP s'appuie sur une structure opérationnelle évolutive, bénéficiant d'une veille concurrentielle permanente, comprenant un employé (Direction) et des mandats externes spécialisés dans divers domaines: Gestion administrative et comptable, Organe de révision, Expert en prévoyance, Placements financiers, Gestion du parc Immobilier direct.
- Les 8 membres du Conseil de Fondation, élus par les employeurs et les collaborateurs assurés, et les commissions qui en découlent, se donnent les moyens de définir et d'atteindre des objectifs de prévoyance de haute qualité.
- Cette stratégie en faveur d'une « Prévoyance Responsable » et les missions définies par la Fondation se déclinent naturellement dans les actions menées par la direction et les commissions ad hoc.
- Fondée sur une gestion des risques professionnelle et un respect des principes de bonne gouvernance, cette volonté se concrétise depuis plus de 35 ans en résultats en faveur des assurés et des adhérents.



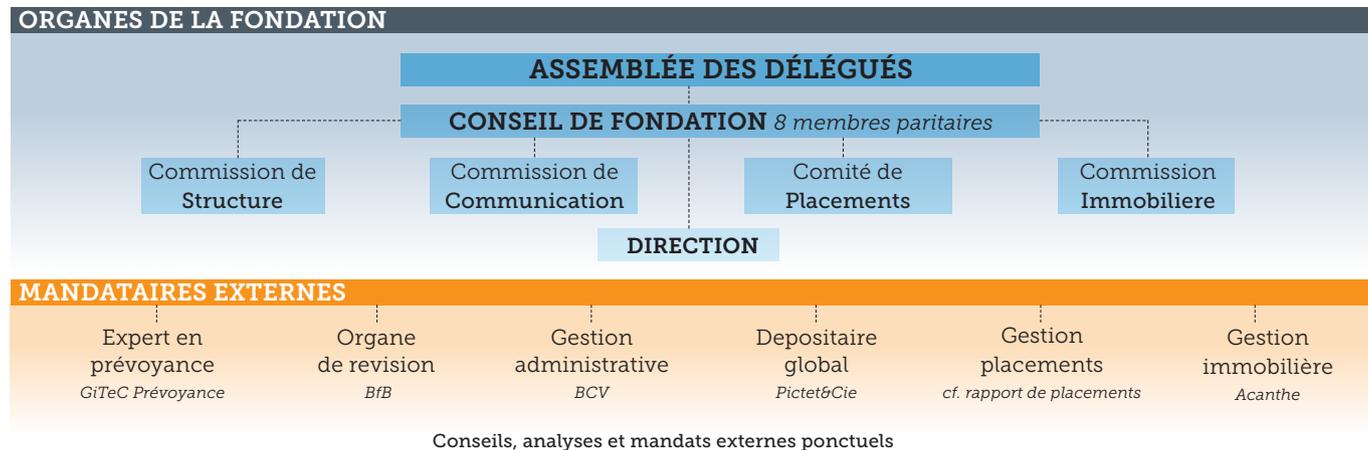
**Gestion des risques professionnelle, bonne gouvernance : depuis plus de 35 ans, des résultats en faveur des assurés.**

# Structure organisationnelle

## Ressources internes et Partenaires mandataires



Les moyens de répondre aux besoins de nos adhérents et de nos assurés.  
Avec une priorité absolue : conjuguer équité et efficacité.



- Une structure économe et performante, faisant appel aux meilleures pratiques en matière de technique de gestion de risques et de gouvernance.
- Une conduite mettant en avant les vertus du pragmatisme et la priorité donnée aux parties prenantes essentielles, nos assurés et adhérents.
- Un modèle mutualiste sans actionnaires et paritaire employés-employeurs :
  - doté de compétences professionnelles propriétaires, intégrées notamment via un organe exécutif interne de Direction,
  - orienté et contrôlé par un Conseil de Fondation formé et éclairé sur les enjeux majeurs de la mission de prévoyance de la Fondation.

La FISP, comme acteur d'un 2<sup>ème</sup> pilier de référence, s'engage dans sa mission en respectant un partenariat social responsable et impliqué : avec un modèle dont elle fait évoluer en permanence les capacités, elle met tout en œuvre pour renforcer les bases d'une prévoyance de qualité pour les assurés et adhérents.

### Conseil de fondation

#### Président

M. Yves VINCKE  
Délégué «assurés»  
Physiothérapeute retraité EHNV

#### Vice-Président

M. François HAENNI -  
Délégué «employeurs»  
Directeur général LBG

#### Membres

Délégués «employeurs»  
M. François JACOT-DESCOMBES  
Administrateur - EHC  
M. Emmanuel MASSON - Directeur RH - HRC  
M. Christophe VACHEY - Directeur général adjoint - GHOL

Délégués «assurés»  
M. Olivier OGUEY - Infirmier-anesthésiste - HFR  
Mme Carine COLLOMB - Assistante DRH - HIB  
Mme Laurent WILLOMMET - Médecin-chef - HRC

#### Direction

M. Jean-Paul GUYON

#### Mandataires

La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué régulièrement.

# Les réponses FISP aux enjeux de la prévoyance

## Des chiffres-clés et des valeurs.

A une période charnière pour les systèmes de prévoyance, la FISP fait partie des acteurs dotés des moyens pour en relever les défis majeurs, et mener à bien sa mission sur le long terme.

DEPUIS 2019

« Pour une protection optimale :  
rente d'invalidité supérieure à

**45%**  
du salaire assuré »

Le 2<sup>ème</sup> pilier, par la diversité et la complexité de ses problématiques, impose à l'ensemble de ses participants des enjeux majeurs, financiers et extra financiers. Les manières de répondre à ces enjeux ne sont ni uniques ni équivalentes :

- Les solutions offertes par la FISP pour répondre aux enjeux de la prévoyance concilient les bienfaits des meilleures ressources techniques et des valeurs humanistes.

- Son action ne se résume pas à un agrégat de chiffres, même satisfaisants : elle concrétise aussi les principes de fiabilité, de transparence et de loyauté qui fondent les partenariats authentiques, conformes à la relation de la Fondation avec ses adhérents et ses assurés.

- Dans un contexte financier parfois anxiogène, face à un défi démographique inédit (la nécessité de gérer la suite d'un baby-boom historique), raison et responsabilité offrent, comme dans le monde de la santé, les seules solutions viables.

- Sa branche d'activité détermine un socle d'attentes, communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des

### NOS VALEURS

Situation financière	Solidité du bilan et sécurité financière Taux de couverture supérieur à 110% au 31.12.2021 <i>(après renforcement des réserves)</i>
Tarif attractif et prudentiel	Cotisations risques & frais de 2,5% Bases techniques LPP 2020, 2.25 %
Performance à long terme	Taux moyen distribué sur 28 ans: 3,3 % Pas de splitting des taux entre parties minimum LPP et surobligatoire
Portefeuille immobilier	Rendement net d'environ 4,5 %
Prestations élevées	Taux de conversion des rentes de vieillesse visé à 6,90%, dont 6,37% garanti et une 13 <sup>ème</sup> rente de 0,53% versable selon situation financière. Rente d'invalidité «RI» garantie : supérieure à 45% du salaire assuré dès 2019. La RI moyenne pour l'ensemble des assurés est de près de 50% du salaire assuré.

« En 2021, les bons résultats financiers ont permis de renforcer les réserves et de faire bénéficier les assurés de la FISP d'un taux d'intérêt sur comptes d'épargne de 2,50%. »

risques, prennent une dimension particulière : l'offre de prestations et services reflète clairement les atouts spécifiques de la FISP dans ce secteur d'activité, dans le respect de fondamentaux techniques de référence.

PERFORMANCE  
DEPUIS 10 ANS

un 3<sup>ème</sup> cotisant au rendez-vous, avec un rendement annuel de plus de

**4,5%**

# Attractivité et compétitivité : au-delà des indicateurs

Agir pour répondre à l'ensemble des enjeux du 2<sup>ème</sup> pilier

**TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, LE CONSEIL DE FONDATION TRAVAILLE LES THÉMATIQUES ESSENTIELLES SUIVANTES**

Structure Gouvernance Conformité	Efficacité budgétaire, frais	Prestation et services offerts	Equilibre technique Long terme LT	Gestion financière Tactique et indica- teurs Court terme CT
<p>Organisation Formation, Système de Contrôle Interne.</p> <p>Base réglementaire et traçabilité.</p> <p>Loyauté et benchmarking.</p>	<p>Coût administratif.</p> <p>Coût gestion financière.</p> <p>Coût risques, décès, invalidité.</p>	<p>Rapport coût- performances- qualité des prestations et services.</p> <p>Taux de conversion Rémunération épargne sur à long terme.</p>	<p>Rapport financement et prestations.</p> <p>Fondamentaux techniques (démogra- phique et cash flows).</p> <p>Equilibre Actif/ Passif stratégique. Taux technique.</p>	<p>Rendement annuel</p> <p>Degré Couverture. Fondamentaux techniques</p> <p>Rémunération épargne annuelle.</p>

## EN UN CLIN D'ŒIL

### UNE STRATÉGIE ET DES MOYENS AU SERVICE D'UN 2<sup>ÈME</sup> PILIER DE QUALITÉ

- Les actions menées par la FISP visent à répondre aux objectifs d'une mission et d'une ambition claire : continuer à offrir des solutions de prévoyance de référence.
- Face aux défis des rendements, à l'allongement de la durée de vie, aux évolutions des lois et des normes, la FISP, comme toutes les grandes caisses de pensions, doit adapter son règlement, sans trahir ses engagements.
- En prenant soin des prestations des assurés et en préservant les efforts des cotisants employés et employeurs, le Conseil de Fondation continue à prendre les mesures permettant de renforcer la capacité de la FISP à gérer les enjeux d'un contexte économique et démographique complexe.

### L'ENSEMBLE DE CES MESURES PERMET DE GARANTIR

- les objectifs de prévoyance «protection des proches et du pouvoir d'achat»,
- le rapport coût/prestations pour les cotisants employés et employeurs,
- la qualité du 2<sup>ème</sup> pilier pour tous les assurés.

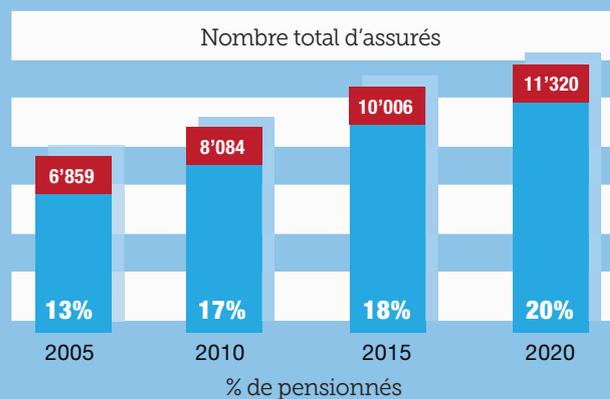
Évaluations (chiffres au 31.12.2021)

Degré de couverture **110,5%**

Assurés actifs **9'024**

Bénéficiaires de rentes **2'524**

### Evolution des assurés FISP



# Des objectifs majeurs, réponses à des besoins essentiels: Des valeurs et chiffres de référence, pour rendre plus

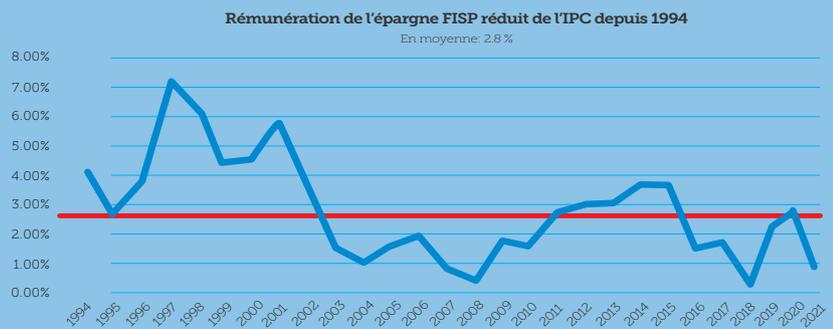
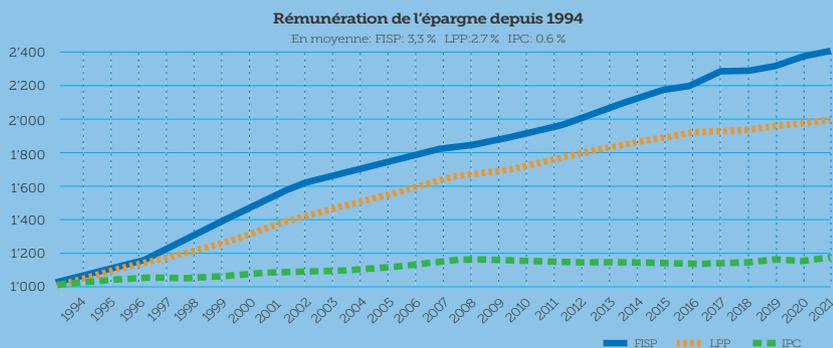
Les problématiques financières, comme les enjeux d'évolution de nos systèmes de prévoyance, vont continuer à définir les thématiques à traiter et les réponses à implémenter.

La FISP agit pour concrétiser une stratégie raisonnable mais ambitieuse, traduite en améliorations de prestations et en terme de protection financière pour les proches et le pouvoir d'achat de ses assurés.

**Tempête financière ou vents favorables? Une constante : Garder le cap et préparer l'avenir**

**DEPUIS 28 ANS (1994-2021) : PERFORMANCES FISP DE QUALITÉ, MOYENNE ÉLEVÉE EN ABSOLU ET EN COMPARAISON LPP \***

## Pour les assurés cotisants - Pouvoir d'achat



Depuis 1994 la FISP a toujours rémunéré les avoirs au-delà de l'inflation et de manière supérieure au minimum LPP

- LA FISP RÉMUNÈRE LES AVOIRS CONFISÉS DE PRÈS DE 3,30% PAR AN DEPUIS 28 ANS

La FISP rémunère les avoirs confiés de plus de 20% (+0,7% par an) mieux que les exigences légales (taux min. LPP)

- LA FISP AMÉLIORE LE POUVOIR D'ACHAT DES ASSURÉS CHAQUE ANNÉE DEPUIS 25 ANS

La FISP rémunère les avoirs confiés au-delà de l'inflation (IPC), avec un surplus de près de 2,8% par an.

IPC = indice de prix à la consommation (inflation)

\* Pour plus d'information: Fisp INFO n° 18

# protéger les proches et le pouvoir d'achat des assurés

## explicites les avantages du modèle FISP.

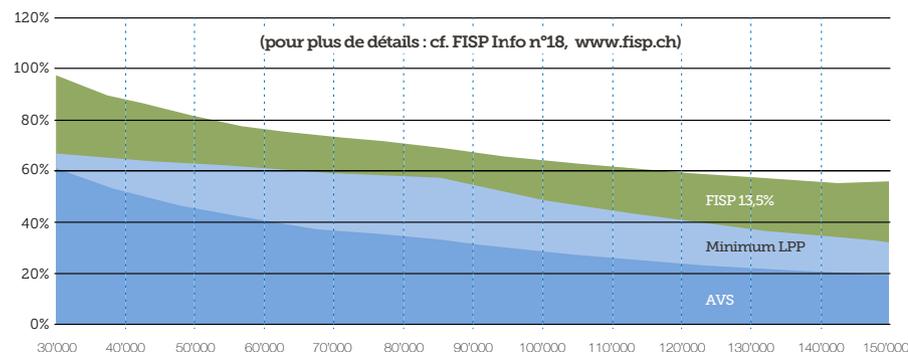
Les solutions FISP s'inscrivent dans un contexte de grande exigence pour le 2<sup>ème</sup> pilier, notamment en terme d'adaptabilité, avec des réponses claires à des questions fondamentales :

- > Comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin ?
- > Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite ?
- > Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré ?

**NOUVEAU** - Accédez au portail extranet pour connaître vos prestations et effectuer des simulations : [www.lpp-assure.ch](http://www.lpp-assure.ch)

### DES CONSTATS RÉJOUISSANTS

#### Retraite à 65 ans: taux de remplacement du salaire \*



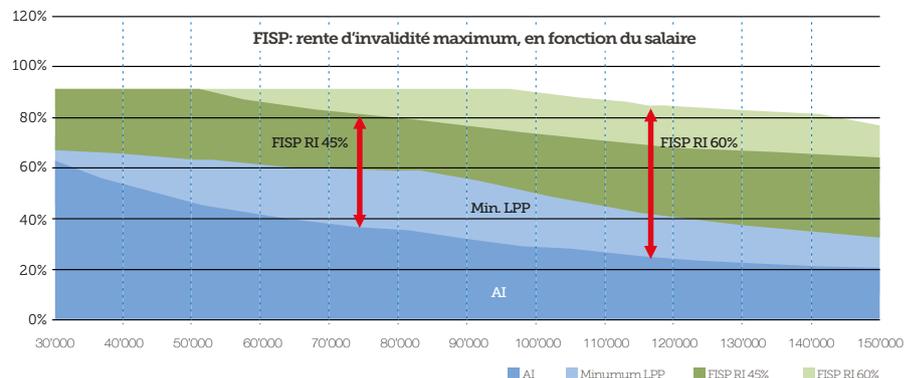
- Une protection forte pour tous les assurés.
- Les plans de la FISP sont bien supérieurs au plan minimum selon la LPP.
- Une plus grande part des prestations extra-obligatoires de la FISP pour les revenus inférieurs, car la Fondation assure le salaire dès le 1er franc (pas de déduction de coordination).
- Une part également importante des prestations extra-obligatoires de la FISP pour les salaires supérieurs au salaire maximum LPP (CHF 85'320).

Le graphique montre le taux total (AVS + min. LPP ou AVS + FISP) de remplacement du salaire avec le taux de bonification épargne réglementaire de 13.5% sans tenir compte de l'intérêt crédité sur les comptes épargne.

#### Incapacité totale de gain (invalidité à 100%): taux de remplacement du salaire \*

- Une part importante des prestations extra-obligatoires de la FISP car la Fondation assure les salaires supérieurs au salaire maximum LPP (CHF 85'320).
  - Les prestations de la FISP sont bien supérieures au plan minimum selon la LPP.

Le graphique ci-contre montre le taux total (AI + min.LPP ou AI + FISP à 45% ou 60%) de remplacement du salaire avec les taux de rente d'invalidité assurée 45% et 60%.



**Tout mettre en œuvre, pour continuer à offrir des prestations de référence**

\* Pour plus d'information: Fisp INFO n° 18

# Enjeux généraux 2<sup>ème</sup> Pilier

## Stratégie, gouvernance et efficacité économique

Face aux défis, pas de résignation : pesée d'enjeux, réflexions... actions !

- Le constat de complexité renforce la nécessité de s'adapter aux réalités d'un monde en mutation profonde, mais ne signifie pas forcément la baisse de prestations du 2<sup>ème</sup> pilier.
- Normes restrictives, environnement anxigène entretenu par des visions court-termistes : de nouvelles contraintes de marché réduisent les latitudes exploitables par les acteurs 2<sup>ème</sup> pilier.
- Pour autant, il n'y a pas de fatalité : un 2<sup>ème</sup> pilier de qualité, répondant aux besoins des assurés et aux objectifs constitutionnels a un destin, pour peu que le modèle de prévoyance soit adapté et que les acteurs en charge se donnent les moyens de le forger.
- Seules la conscience des enjeux réels et la volonté de les gérer en faveur des assurés permettent d'apporter des réponses dans la durée : pour des prestations optimales, la mise en œuvre des meilleures pratiques permet d'exploiter tous les budgets raisonnablement disponibles en matière de risque, de fonctionnement et de conformité.

### LES ACTIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DES ASSURÉS S'ARTICULENT AUTOUR DE 3 AXES :

#### AMÉLIORER LES PRESTATIONS POUR LES ASSURÉS, ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE PRÉVOYANCE :

- Améliorations régulières du Règlement de prévoyance.
- Protection des proches et du pouvoir d'achat : taux d'intérêt versé supérieur à l'inflation et aux minima légaux, amélioration des couvertures décès/invalidité.

#### FAIRE FRUCTIFIER LES COTISATIONS, PRÉSERVER LES EFFORTS DES COTISANTS EMPLOYÉS/EMPLOYEURS :

- Résultats des placements et gestion des défis du contexte financier.
- Gains des actions de benchmarking et de maîtrise des coûts (appel d'offres).

#### ADAPTER LA SOLUTION 2<sup>ème</sup> PILIER, POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS SANS SE RÉSIGNER SUR LES OBJECTIFS :

- Nouveau modèle de rente dès 2018 (FISP Info n°13 et 14).
- Maintien des capacités du Conseil de Fondation à assumer sa mission de manière responsable : formation, évolution.



# Une solution 2<sup>ème</sup> pilier en osmose avec le monde des soins

## Répondre de manière proportionnée et explicite aux enjeux majeurs, conjoncturels et structurels

Les enjeux incontournables pour le 2<sup>ème</sup> pilier constituent des éléments essentiels à la FISP, en tant qu'Institution de Prévoyance responsable.

En particulier, la juste gestion des enjeux de « gouvernance, ESG (\*) et ALM (\*\*) » est cruciale pour un 2<sup>ème</sup> pilier de qualité. Cette attention vigilante et les mesures prises en conséquence sont des marqueurs identitaires de votre caisse de pensions, témoignant d'un positionnement fort et clair en faveur d'une prévoyance durablement responsable.

Ces actions renforcent les atouts spécifiques de la FISP dans son secteur d'activité historique et satisfont à des

attentes communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des risques, prennent une dimension particulière et cruciale.

En tant qu'institution de prévoyance contrôlée par ses assurés et ses entreprises adhérentes, en s'adaptant en permanence selon les meilleures pratiques, la FISP agit ainsi, afin de remplir une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

**Ses assurés représentent la diversité des adhérents et métiers économiquement liés au monde des soins.**



Lors des conférences organisées à leur intention, comme à travers l'offre de prestations et service, traduction concrète de la stratégie appliquée en leur faveur, ils peuvent vérifier que leur Fondation continue de se comporter fidèlement à la volonté de ses fondateurs, et conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi de mettre à leur disposition.

**(\*) Les critères « ESG », utilisés pour évaluer les investissements, sont la traduction d'une démarche socialement responsable dans les domaines de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance. C'est l'un des sujets devenus incontournables pour l'ensemble des acteurs 2<sup>ème</sup> pilier. En la matière, la FISP a défini une politique générale fondée sur quelques principes fondamentaux, et déclinée en actions concrètes, pragmatiques et proportionnées. Elle agit pour concilier le respect et la juste gestion de l'ensemble des enjeux et responsabilités inhérents à sa mission, guidée par son attachement aux principes de bonne gouvernance et par l'engagement stratégique de prendre soin de ses parties prenantes, au 1<sup>er</sup> rang desquelles ses assurés et adhérents. Plus d'info: FISP INFO n° 20, et rapport de durabilité (pages 20 à 23).**

**(\*\*) Etude « ALM » (Assets Liabilities Management) : Abréviation utilisée couramment pour désigner les études d'adéquation entre engagements de prévoyance (Passif du bilan) et placements financiers (Actif du bilan). La FISP actualise régulièrement cet exercice afin de maintenir une gouvernance d'investissement garante de ses équilibres financiers et adaptée aux défis de sa mission de prévoyance 2<sup>ème</sup> pilier.**

# Un modèle construit pour une juste gestion

## Gestion des partenariats et gouvernance d'investissement de la FISP.

### L'engagement de prendre soin des assurés et adhérents sur le long terme.

#### La gestion des partenariats, traduction d'une gouvernance de conduite vigilante

Par une gestion attentive des partenariats et des mandats qu'elle décide de déléguer, votre Fondation s'efforce de réunir les conditions optimales en faveur de ses assurés. Les actions de benchmarking permettent soit de consolider et améliorer des relations existantes, soit d'en définir de meilleures. Toujours avec une vision long terme, sens de la mission de prévoyance.

#### Des principes essentiels

- L'esprit de partenariat permet de définir une relation dans laquelle les parties assurent et peuvent s'assurer qu'elles prennent soin de leurs intérêts respectifs en renforçant leurs intérêts communs.

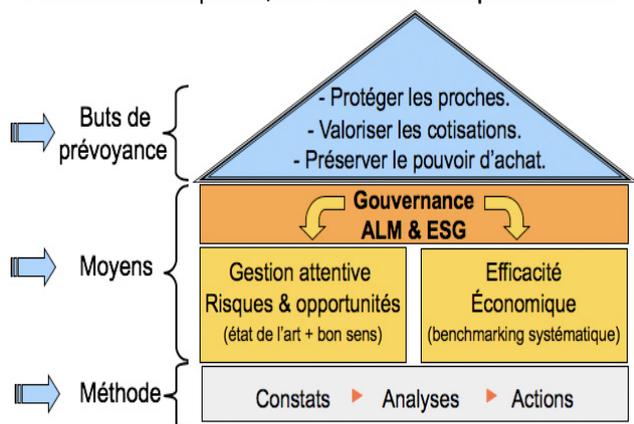
**La FISP a défini un mode de conduite et de fonctionnement assurant le respect des principes fondamentaux.**

- Le rationnel des modalités d'implémentation et les évolutions de procédures envisagées sont de nature à illustrer et nourrir la volonté commune de robustifier un partenariat authentique. Les conditions financières doivent y contribuer également et de manière explicite.

La FISP a défini un mode de conduite et de fonctionnement assurant le respect des principes fondamentaux de bonne gouvernance, en pleine cohérence avec :

- Les responsabilités liées au statut et aux obligations de diligence et de moyens des membres du Conseil de Fondation d'une Institution de prévoyance responsable.
- L'ambition et l'engagement de prendre soin de ses assurés et adhérents que porte le modèle FISP dédié à leurs intérêts.

#### Prestations de qualité, durablement et équitablement.



#### Seul, on peut aller vite. Ensemble, on va plus loin

Des mesures sont prises pour faire régulièrement le point sur tous les aspects afin d'améliorer pour les partenaires le traitement des enjeux SCI et de conformité, tout en préservant pour la FISP la capacité d'exploitation d'opportunités et le niveau d'efficacité économique.

L'évolution des mandats vise donc à répondre à ces 2 objectifs principaux, tout au long du processus de gestion des investissements concernés :

- Renforcer l'adéquation des standards utilisés, évalués à l'aune des meilleures pratiques en terme de SCI (système de contrôle interne).
- Préserver l'efficacité économique du mandat pour la FISP, par une tarification optimisée des missions.

# des enjeux ALM et ESG

**Pour une gestion des risques et opportunités, responsable à tous égards : prendre soin des enjeux financiers et extra-financiers dans le 2<sup>ème</sup> pilier, pour renforcer l'efficacité de la prévoyance.**

## **Une démarche « Prévoyance Responsable » couvrant un large éventail de problématiques**

Au-delà des modes, le plan 2019-22 s'inscrit en cohérence avec la démarche implémentée par la FISP depuis des années, en matière d'exercice résolu et vigilant, raisonné et pragmatique, de toutes les responsabilités liées au mandat confié par ses assurés et adhérents.

La Fondation, outre les réponses adaptées aux exigences légales (ex. exercice des droits de vote), a défini, en matière de gestion des risques et enjeux ISR/ESG, une politique pragmatique, adaptée à une structure parcimonieuse et autonome, privilégiant la maîtrise des enjeux de gouvernance et l'efficacité économique de l'ensemble de ses actions.

Ainsi, rappelons notamment que :

- La structure organisationnelle et la base réglementaire assurent et formalisent les principes et modalités afférents aux critères d'autonomie de décision, de bonne gouvernance et de loyauté ;
- Au niveau stratégique, le Conseil de Fondation fixe une orientation (benchmark stratégique ALM) intégrant une pesée des enjeux extra-financiers, de manière compatible avec sa responsabilité financière et fiduciaire ;
- Au niveau de l'implémentation, le Comité de Placements évalue systématiquement ces aspects lors des décisions de gestion financière : rating ESG par produit, exclusions des controverses majeures, approche best in class, etc...
- La Commission Immobilière intègre les considérations de durabilité et de respect de l'environnement (ex. approche privilégiant l'efficacité énergétique) dans les actions de renforcement du parc immobilier et oriente ses décisions en conséquence.

- Suivie notamment par la Commission de Structure, la politique de benchmarking systématique des mandataires et de la chaîne des fournisseurs (via analyses internes et audits externes) complète les moyens mis en oeuvre pour assurer que les cotisations confiées sont justement utilisées et valorisées.

## **Evaluer les opportunités « ESG » sans occulter les risques financiers !**

La FISP évalue en particulier les propositions conçues pour exploiter les impacts observés ou attendus des évolutions légales (Bâle 3, Solvency 2) sur les dynamiques des marchés et acteurs financiers (désintermédiation bancaire, ESG) et sur les résultats des solutions d'investissement en découlant.

Au courant de l'année, la FISP a donc mené divers travaux sur les risques et opportunités liés aux enjeux ISR (investissements socialement responsables).

Elle a traité des thématiques permettant d'implémenter concrètement et sur le long terme une gouvernance de conduite et d'investissement de référence, condition impérative de l'exploitation optimale des budgets de risques, fonctionnement et conformité, et des latitudes d'actions d'une Institution de prévoyance 2<sup>ème</sup> pilier responsable.

La FISP a complété ces moyens afin de décliner concrètement le positionnement «Prévoyance Responsable», en améliorant sa maturité sur la bonne gestion des enjeux ESG, par l'implémentation de justes réponses par rapport à ses objectifs de prévoyance.



\* Pour plus d'information: Fisp INFO n° 20

# Exercice 2021

## Résultats généraux et résultats financiers.

« Tout mettre en œuvre, pour continuer à offrir des prestations de référence...

Tempête financière comme en 2018 ou vents favorables comme en 2019 ?

Une constante : Garder le cap et préparer l'avenir. »

A vous, chères assurées et chers assurés, dans cette période qui valorise encore plus vos missions essentielles, la FISP adresse ses remerciements pour votre dévouement admirable, qui inspire à tous respect et reconnaissance.

A chacun son rôle, à chacun de contribuer à l'équilibre de notre société selon son travail : par notre engagement «à vos côtés», nous continuons à œuvrer comme votre partenaire loyal, afin que votre 2<sup>ème</sup> pilier soit au rendez-vous, chaque fois que vous en avez besoin.

La FISP agit pour concrétiser, une mission de Prévoyance entièrement dédiée à ses assurés.

Pour rester un partenaire 2<sup>ème</sup> pilier de référence, elle se dote de moyens pour une conduite attentive à la bonne gestion des enjeux de gouvernance et de finance.

Elle continue à implémenter des ré-

ponses proportionnées, en matière de gestion de risques et d'opportunités, comme sur tous les champs où ses organes doivent être en mesure d'exercer pleinement et de manière responsable le mandat qui leur est confié.

Ces mesures lui permettent d'envisager, consciente des défis et en maîtrise de ses choix, les évolutions du système suisse de prévoyance.

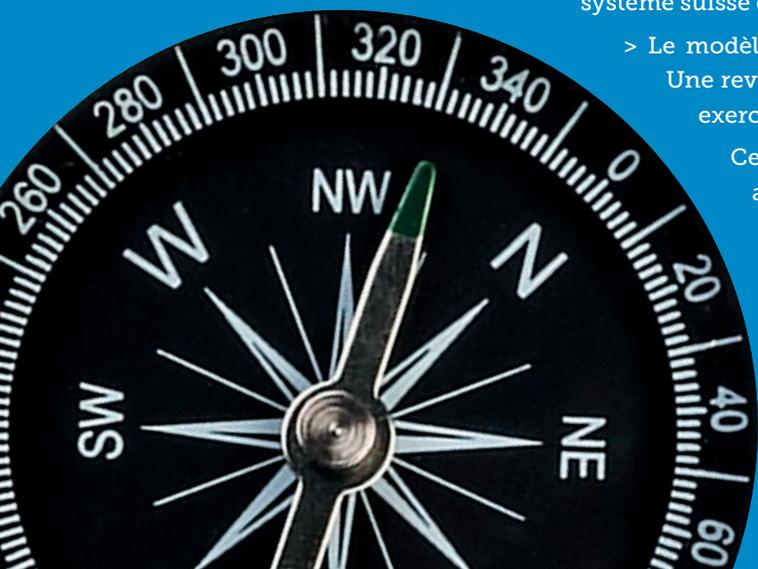
> Le modèle de la FISP, à 360° - Une revue réalisée comme un exercice de gouvernance :

Ces travaux sont menés avec des experts pour répondre aux obligations de diligence et de moyens du Conseil de Fondation, lui permettre d'être éclairé sur le modèle FISP

sous toutes les coutures, et en particulier en maîtriser les enjeux financiers Actif-Passif qu'il vise à gérer.

La revue correspond à un exercice couvrant tous les champs dont les résultats se sont avérés cohérents entre eux et ont permis d'assurer un bon éclairage des enjeux ALM et finance pour le Conseil de Fondation.

Les travaux ont permis de valider le bienfondé du modèle, sur les champs qui en déterminent la capacité à exploiter de manière optimale les budgets à disposition en matière de risques, couts et conformité : ambition, principes de conduite, objectifs de prestations, politique de provisionnement des engagements, stratégie financière, modalités d'implémentation (détails cf. rapports complets publiés dans l'été).





**Un 2<sup>ème</sup> pilier  
au rendez-vous,  
dans une période  
marquée par  
la crise  
sanitaire.**

La Fondation renforce sa position de partenaire de référence en matière de solutions 2<sup>ème</sup> pilier.

Valorisant son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable, la Fondation a obtenu en 2021 des résultats qui lui permettent de :

- Rémunérer les comptes d'épargne au-delà des minimum légaux (2,50 % sur les parties «minimum légal» et surobligatoire).
- Appliquer des prestations favorables en matière de retraite (taux de conversion parmi les références).
- Améliorer son degré de couverture (supérieur à 110%). Tout en ayant renforcé les réserves nécessaires à des prestations durablement attractives (taux technique prudentiel, réserves pour allongement de l'espérance de vie et pour taux de conversion favorable aux assurés).
- Proposer des solutions et des plans de prévoyance avec un rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés. Les garanties des rentes d'invalidité sont au moins égales à 45% du salaire assuré.

- Les années positives comme celles plus difficiles justifient les travaux permanents en matière de gestion des risques et d'adaptation de la Fondation, afin d'améliorer sa mission 2<sup>ème</sup> pilier et de renforcer le modèle utilisé.
- Par leur action continue, sur les enjeux de gestion financière comme de bench-

marking des mandats et des partenaires, les organes de la FISP œuvrent pour améliorer l'offre de prestations et de services aux assurés et adhérents.

- Cette action déterminée vise à réconcilier contraintes à court et à long terme, pour répondre à des enjeux 2<sup>ème</sup> pilier, structurés par l'évolution des

défis actuels et des mégatendances.

- **L'ensemble de ces efforts est mis au service d'une ambition concrétisée par**

**les marqueurs identitaires et valeurs de références d'un partenaire 2<sup>ème</sup> pilier fidèle aux objectifs de ses fondateurs.**

**Continuer à sélectionner et appliquer les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, «Prendre Soin».**

# Message du Conseil de Fondation aux assurés de la FISP (janvier 2022).

**BONS RÉSULTATS DE VOTRE FONDATION POUR 2021, RENFORCEMENT DE VOTRE 2ÈME PILIER ET AMÉLIORATION DE VOTRE INFORMATION PERSONNELLE.** L'exercice 2021 permet à nouveau de vous faire bénéficier de prestations qui sont les fruits d'une gestion des risques alliant rendement et sécurité, objectifs à court terme et à long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves.

Cette conduite a permis de maintenir le cap - malgré l'épreuve que constitue la Covid19 pour le monde et le 2<sup>ème</sup> pilier en particulier - sans renoncer à implémenter des solutions créatrices de valeur et adaptées à un contexte financier très complexe.

Les capitaux gérés ont été protégés et valorisés, avec un rendement des placements de l'ordre de 6,50% qui a permis au Conseil de Fondation de prendre les mesures suivantes, pour une stratégie durablement en faveur des assurés :

a) Pour 2021, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est de 2,50%.

Ce taux s'applique à l'ensemble de vos avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal fixé par le Conseil Fédéral est de 1% en 2021, et uniquement sur la part obligatoire minimum LPP.

b) Des réserves ont été renforcées : (i) dans le cadre d'une politique raisonnable de réserves en matière de taux technique, (ii) pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espérance de vie et (iii) pour garantir les

retraites futures en continuant à appliquer un taux de conversion favorable aux assurés (point suivant).

c) Le taux de conversion du capital a été maintenu à 6,37% (rente garantie) + 0,53% (13<sup>ème</sup> rente).

La 13<sup>ème</sup> rente a été versée en décembre 2021 et le sera également en décembre 2022, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

d) Pour 2022, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est fixé provisoirement à 1%, suivant la logique des recommandations du Conseil Fédéral pour 2022.

Comme pour 2021, la FISP examinera en fin d'année quel intérêt peut être attribué aux assurés, en fonction des résultats 2022.

Ces décisions permettent aussi à la FISP, tout en continuant à vous faire bénéficier de prestations de qualité et en renforçant ses réserves, de maintenir son taux de couverture à un niveau supérieur à 100%, de l'ordre de 110% à fin 2021 (évaluation affinée lors de l'établissement des comptes définitifs).

Par ces décisions et ces résultats, votre Fondation témoigne de sa volonté de privilégier les prestations des assurés et la redistribution de performance en leur faveur, tout en prenant les mesures nécessaires à la suite d'une mission de prévoyance qui leur est durablement dédiée : l'application de principes de bonne gouvernance permet de fixer des objectifs de prévoyance de qualité et de définir des réponses justes aux besoins des assurés, sur le long terme.

La FISP se comporte ainsi fidèlement à la volonté de ses fondateurs, conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi. En tant qu'institution de prévoyance contrôlée par ses assurés et entreprises adhérentes, en s'adaptant en permanence selon les meilleures pratiques, elle agit afin de remplir une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

L'ensemble de ces informations est disponible sur le site internet [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch), où vous pouvez également consulter



des numéros particulièrement intéressants de votre Newsletter :

- Le «FISP Infos n°18» rappelle, par quelques indicateurs, comment votre Fondation agit afin de continuer à vous offrir des solutions qui comptent parmi les références du 2ème pilier.
- Le «FISP Infos n°20» présente une synthèse «spécial Covid19», éclairant les résultats et moyens de réponse mis en œuvre par le modèle de votre fondation, afin de gérer de manière

responsable les enjeux financiers et extra-financiers de la prévoyance professionnelle.

Le système du 2<sup>ème</sup> pilier dans son ensemble est toujours sous les feux d'une actualité législative et médiatique, et les débats sur son avenir ne facilitent pas toujours la compréhension des vrais enjeux.

Le « FISP Infos n°22 » propose des éclairages complémentaires sur les actions menées par les organes de conduite de la FISP pour honorer le mandat

que vous leur avez confié : quelques exemples illustrent simplement, au-delà de résultats annuels impactés par les circonstances, les avantages procurés, sur la durée, par les solutions 2<sup>ème</sup> pilier de votre Fondation.

Dans ce numéro, nous vous avons également annoncé les nouveaux moyens de vous informer sur vos prestations 2<sup>ème</sup> pilier, et d'interagir avec votre Fondation : retrouvez toutes ces possibilités en vous connectant au portail extranet qui vous est dédié, via le site **[www.fisp.ch](http://www.fisp.ch)**.

La FISP, son Conseil de Fondation, sa direction et ses mandataires, vont continuer à travailler selon ces principes, de manière à améliorer encore l'attractivité de votre Fondation : les actions 2022 viseront à consolider ces acquis et faire face aux enjeux actuels et futurs de la prévoyance.

Nous aurons aussi le plaisir de vous convier à la Conférence 2022 de la FISP: venez nous retrouver à Lausanne, le 5 mai dès 17h30 au Casino de Montbenon.

Au programme : projets de réforme globale du 2<sup>ème</sup> pilier, résultats de la FISP 2021 et nouveaux outils d'information et d'action mis à votre disposition depuis mi-novembre (portails extranet).

La démonstration de ces outils sera complétée par des réponses aux questions en direct et des explications concrètes sur les moyens d'exploiter au mieux les possibilités de votre caisse de pensions.

# Marchés financiers et résultats 2021

**2021 - Un millésime paradoxal, avec une performance finale valorisant à nouveau les travaux préparatoires : c'est l'une des rares leçons positives d'un contexte de pandémie si pesant pour le monde.**

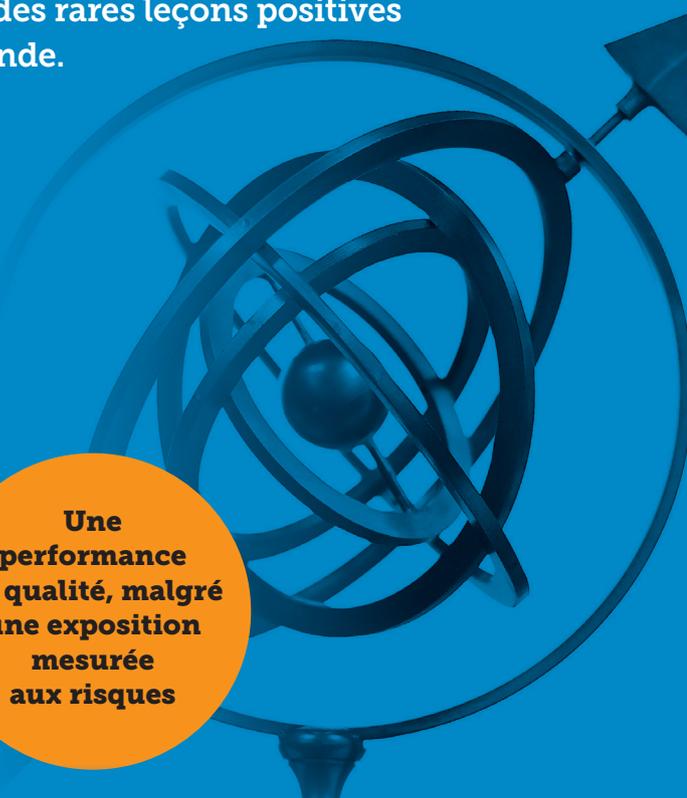
Pour les acteurs du 2<sup>ème</sup> pilier, 2021 met à nouveau à l'épreuve leurs capacités d'adaptation, après une année 2020 dominée par la stupéfaction face à la crise sanitaire, puis des mesures monétaires et budgétaires massives, causes de mouvements boursiers sans précédents, à la baisse puis à la hausse :

- En 2021, la hausse des indices actions s'est poursuivie et permet des constats finaux positifs, reflet d'un environnement de marchés « globalement porteur », mais complexe et manipulé.
- Les scénarios adverses et les variations de sentiment au cours de l'année, dues à des facteurs de stress reflétant notamment le retour des risques liés à l'inflation, n'ont donné lieu qu'à des corrections temporaires, contrebalancées par les mesures financières et budgétaires massives prises par les états et les banques centrales.

Dans ce contexte, votre Fondation a continué à assurer sa mission, de manière à gérer en responsabilité tous les enjeux liés au 2<sup>ème</sup> pilier de ses assurés, sur le long terme.

Une performance solide, prolongement d'un historique de résultats conformes aux objectifs, conforte les mesures prises, dans un contexte dont les perspectives ne peuvent qu'inciter à suivre la voie d'une gestion prudentielle des enjeux financiers :

- La performance réalisée (+6,50%) illustre le fait que, dans leur ensemble, les classes d'actifs, exploitées dans le cadre du Benchmark Stratégique de la Fondation, défini suite aux revues ALM régulièrement actualisées, ont été au rendez-vous de ces défis.
- Les choix de ces placements, complémentaires et porteurs de rentabilité, ont été aussi valorisés par une gouvernance d'investissement raisonnée, élaborée via des travaux prépa-



**Une performance de qualité, malgré une exposition mesurée aux risques**

ratoires institutionnalisés : prévoyante et proactive quant à la définition des réponses organisationnelles nécessaires, réfléchie quant à des modalités d'implémentation associant des mesures proportionnées et une gestion tactique vigilante, attentive aux risques et aux opportunités.

Le modèle FISP a répondu aux défis de l'année, en calibrant les mesures appliquées pour en gérer les risques : la gestion financière a pris la mesure d'un contexte de volatilité imprévisible, alimenté par les événements sanitaires, économiques et géopolitiques, via une exploitation des actifs conforme à une gouvernance d'investissement revalidée en 2019 et 2021, et au rendez-vous, en 2021 comme en 2020.

## Résultats logiques, stratégie adaptée aux objectifs de prestations et aux impératifs techniques

La FISP s'adapte pour exploiter toutes les sources raisonnables de rendement : chaque année, elle agit pour implémenter une approche raisonnable et des réponses proportionnées, via une gestion active des risques et des opportunités.

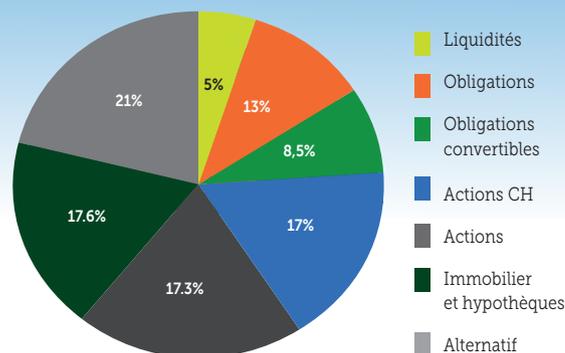
- Stratégie et plan d'actions adaptés à une nouvelle donne : dans un contexte où les solutions faciles n'existent pas, la FISP cultive la liberté d'action d'une Fondation autonome, grâce à une gestion financière adaptée aux défis d'un contexte de taux d'intérêt encore bas et de marchés instables.
- Le contexte actuel confirme l'esquisse d'un écosystème aride en rendement et piégeux : seule certitude, le maintien de conditions très volatiles sur les marchés, qui nécessitent de poursuivre les travaux pour adapter notre gestion à des défis renouvelés. Autant de problématiques qui légitiment la stratégie FISP menée avec constance en matière de gestion des risques et des coûts

**La FISP exploite les opportunités d'une gestion financière qui s'adapte aux défis de taux d'intérêts très faibles**

- En termes financiers, 2021 s'illustre, comme 2020 mais pour d'autres raisons, par une évolution finalement globalement positive des indices boursiers, reflet imparfait d'un environnement complexe et contrasté, qui porte toujours en lui les germes de variations brutales des marchés financiers.
- Au-delà d'un constat comptable favorable pour la FISP, il est, évidemment très humblement, réjouissant que la Fondation puisse exploiter les opportunités, avec une prise de risques limitée, qui prend la mesure d'un agenda riche en événements économiques et risques géopolitiques.
- En 2021, cette stratégie a ainsi permis de disposer d'une exposition aux marchés financiers, mesurée et diversifiée, synonyme de réduction globale des risques, qui n'a pas handicapé l'exploitation des potentiels de rendement en faveur des assurés.

### GESTION FINANCIÈRE 2021

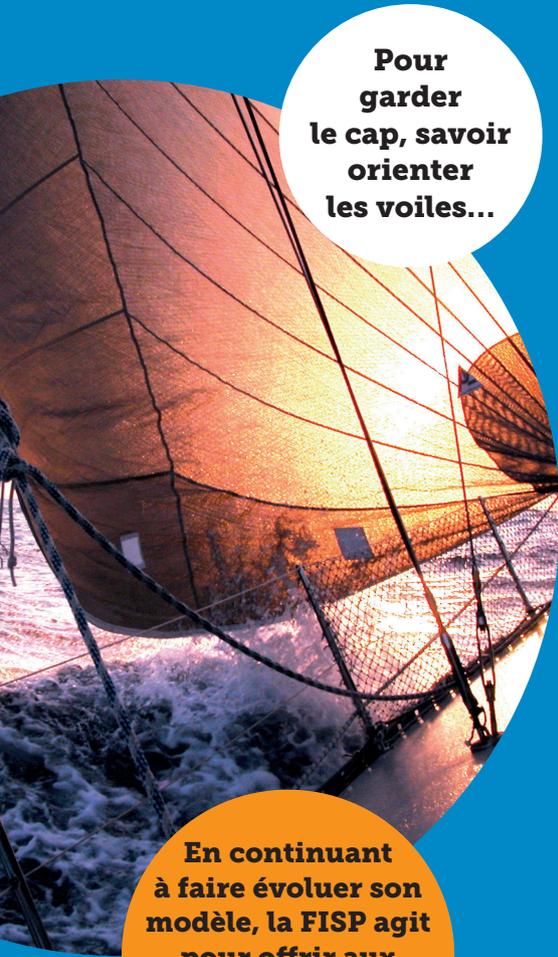
- Performance de gestion ( $\approx 6,50\%$ ) conforme au modèle: les modalités d'implémentation ont permis de garder le cap dans un environnement changeant.
- Pour exploiter les variations des marchés tout en appliquant une gestion compatible avec des objectifs de création de valeur sur le long terme, l'allocation d'actifs est équilibrée entre diverses composantes aux profils risque/rendement complémentaires.
- En 2021, grâce à cette stratégie, la Fondation garde le cap d'une gestion des risques vigilante, et elle s'adapte aux dynamiques de marchés, pour valoriser les capitaux gérés et octroyer des prestations de qualité.
- Les résultats globaux dépassent l'objectif visé sur le long terme (env. 4%), illustrant le bienfondé de choix proportionnés, sur des marchés contrastés en 2021 : options stratégiques (choix et poids des actifs), modalités d'implémentation (gestion tactique, accès aux solutions de placements).
- Les opportunités seront à exploiter avec toujours plus de réactivité, sans baisser la garde face à des rechutes toujours à redouter.



\* Plus d'information: dans le rapport sur les placements 2021 , [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch)

# Continuité et adaptabilité, après des millésimes 2017 à 2021 riches d'enseignements

Le plan d'actions concrétise l'ambition de servir les assurés et adhérents



**Pour garder le cap, savoir orienter les voiles...**

**En continuant à faire évoluer son modèle, la FISP agit pour offrir aux assurés et adhérents un 2<sup>ème</sup> pilier de référence.**

## La formation continue du Conseil de Fondation (CF) :

- Constitue, un des moyens de réponse aux enjeux stratégiques essentiels au succès de la FISP sur le long terme.
- Permet aux responsables d'être éclairés et de s'approprier les fondements des solutions envisageables pour répondre aux défis du 2<sup>ème</sup> pilier.
- Contribue à la juste définition d'actions proportionnées aux défis de l'activité, en maintenant l'organe de conduite en capacité de choix légitimes.
- Travaille tous les thèmes dont le traitement est formalisé dans un plan d'actions, traduction concrète de l'Ambition et de la stratégie.

## Le plan d'actions FISP :

Le plan d'actions illustre, à l'instar des thématiques des formations des organes de conduite, l'importance que revêtent les enjeux: que les acteurs d'un 2<sup>ème</sup> pilier de qualité, exercé de manière responsable, ont à appréhender.

L'ensemble des actions est mis au service d'une ambition concrétisée par les marqueurs identitaires et valeurs de références du partenaire FISP: assembler les meilleures pratiques, gui-

dé par un engagement éminemment humain, «Prendre Soin» des parties prenantes essentielles. (Page 7)

Le plan d'actions FISP définit des actions pour répondre aux enjeux fondamentaux de bonne gouvernance et d'efficacité économique pour ses assurés, dans un contexte d'évolution des conditions cadres de l'activité 2<sup>ème</sup> pilier et d'attention croissante aux enjeux financiers et extra-financiers.

Les acteurs du 2<sup>ème</sup> pilier, redevables d'une implémentation digne du mandat confié, doivent en effet tenir compte des mégatendances de marché, liées aux thèmes de la durabilité de leur action et de leurs responsabilités sociales.

Ils doivent aussi concrétiser ces principes dans un contexte où les attentes des diverses parties prenantes, qu'il s'agisse des bénéficiaires ou des régulateurs, se font croissantes quant aux enjeux de gouvernance et d'efficacité.

Réponse raisonnée et résolue à ces impératifs, l'ambition de renforcer le modèle de la FISP, en l'adaptant aux enjeux de son activité dans une période charnière pour ses écosystèmes internes (organes de conduite) et externes (conditions cadres du 2<sup>ème</sup> pilier), fait naturellement

**«Prendre Soins»,  
un engagement  
stratégique,  
servi par  
des projets  
fondamentaux.**

Suite au renouvellement statutaire de juin 2021, la FISP s'est organisée pour donner à la nouvelle mandature les moyens de son ambition, via notamment les grands projets inscrits à ses plans d'actions.

En même temps qu'elle revalide sa gouvernance d'investissement, votre Fondation gère ainsi les enjeux inhérents à l'ambition d'une institution engagée pour une prévoyance durablement responsable envers ses bénéficiaires.

A cet effet, afin d'exploiter ses potentiels d'amélioration et s'adapter aux défis de l'activité, elle traite des enjeux inhérents au 2<sup>ème</sup> pilier et à toutes ses parties prenantes :

- Favoriser un 3<sup>ème</sup> cotisant de qualité et assurer les équilibres financiers sur le long terme (ALM).
- Améliorer l'«expérience clients» via des prestations équitables et de qualité conformes à un historique de résultats convaincants, renforcées par des outils interactifs modernisés et des services de conseil aux assurés étoffés.
- Renforcer l'efficacité d'un système de «monitoring des risques» en permanente évolution, permettant une meilleure traçabilité des conditions de maîtrise de l'activité, dont attestent des réponses formalisées satisfaisant aux nouvelles attentes des régulateurs (mapping de risques, SCI).
- Appliquer également, à l'égard des enjeux opérationnels et stratégiques, les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, dans un cadre de surveillance en pleine évolution : capacité à gérer la relève et à former l'organe suprême, gestion durable et efficiente des partenariats, travaux d'évaluations stratégiques sur le modèle organisationnel à long terme.

**Un plan d'actions fidèle aux valeurs et priorités que la FISP s'efforce de perpétuer, pour une approche responsable de la prévoyance 2<sup>ème</sup> pilier.**

La FISP agit pour assurer les conditions de maîtrise des enjeux de gouvernance et d'efficacité économique : ces mesures renforcent un modèle qui évolue en tenant compte des dynamiques d'un écosystème de protection sociale à l'épreuve des crises du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Symbolique de la nature des crises (manque de gouvernance), la Covid19 agit aussi en catalyseur autour de 3 évolutions fortes : digitalisation, changement climatique, accroissement d'inégalités.

Ces enjeux sociétaux fondamentaux sont au cœur de plans d'actions articulés autour de travaux assurant à la FISP les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Ces actions contribueront au renforcement d'un modèle qui sait s'adapter : elles concrétisent la mise en œuvre d'une Prévoyance Responsable encore améliorée, via une gouvernance de conduite et d'investissement vigilante et une gestion raisonnée des impératifs ALM et ESG.

écho à une volonté légitime du Conseil de Fondation: pérenniser la qualité des prestations offertes, raison d'être d'une Fondation propriété et mandataire de ses assurés et adhérents.

**Le plan valorise 2 champs essentiels : « marqueurs identitaires : prestations et valeurs de référence » et « gestion des enjeux de gouvernance, ESG et ALM ».**

Appliquant une stratégie reflet de son ambition de partenaire 2<sup>ème</sup> pilier de référence de ses assurés, la Fondation poursuit ses travaux afin de mieux exploiter les budgets de risques, fonctionnement et conformité.

Ces travaux sont d'une part illustrés par l'attention portée à la promotion de marqueurs identitaires témoignant d'un positionnement fort et clair en faveur d'une prévoyance, durablement responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

Ils s'articulent aussi autour des analyses et des opérations de benchmarking sur les domaines où la fondation peut identifier et disposer de leviers sous maîtrise,

**Les objectifs  
de la FISP  
traduisent  
l'engagement de  
prendre soin de  
ses assurés  
et adhérents.**

en particulier sur les sujets liés aux coûts de fonctionnement (gestion administrative) et de gestion financière.

Ils s'attachent également à améliorer les réponses organisationnelles de la Fondation, qu'elles concernent sa capacité

interne à s'adapter aux défis de l'activité ou qu'elles touchent aux enjeux liés à l'efficacité des prestations et de ses relations avec ses partenaires.

S'inscrivant comme la suite logique des travaux sur le modèle FISP menés sur 2017-2021, ils se déclinent enfin dans le domaine de la gestion des risques financiers, de la création de valeur « 3<sup>ème</sup> cotisant » et de la redistribution de performance aux bénéficiaires assurés.

L'ensemble de ces travaux sont assortis d'actions de communication spécifiques permettant de valoriser les efforts déployés et de renforcer l'adhésion des parties prenantes prioritaires, assurés et établissements adhérents.

(Plus d'information cf. annexes au rapport)

# Rapport de durabilité: gestion des enjeux ESG

Pour la FISP comme pour l'ensemble des acteurs d'un 2<sup>ème</sup> pilier responsable, 2020 a confirmé la nécessité grandissante de gérer avec toujours plus d'attention les enjeux sociétaux et de durabilité, de manière à faciliter les performances financières souhaitées.

## A) Des objectifs fondamentaux, réponses à des questions centrales

Pour le 2<sup>ème</sup> pilier, chaque année est différente, mais ré-affirme la constance d'objectifs fondamentaux, atteints grâce aux meilleures pratiques de bonne gouvernance :

- Répondre aux enjeux financiers et extra-financiers «ALM et ESG», au service de prestations, équitables et durablement attractives, dédiées aux assurés et adhérents,
- Contribuer aux équilibres sur le long terme grâce aux travaux sur les champs 3<sup>ème</sup> cotisant (gestion financière) et efficacité économique (benchmarking des partenaires),
- Assurer la continuité de réponses organisationnelles adaptées aux défis de la mission de prévoyance (Conseil de Fondation, Direction, mandats et partenariats).

L'atteinte de ces objectifs assure des réponses raisonnables et proportionnée à des questions centrales, liées tant aux prestations qu'aux modalités de conduite de la Fondation :

- Comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin ?
- Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite ?
- Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré ?
- Comment ma caisse de pensions satisfait-elle à ses obligations de moyens et d'entreprendre ?
- Comment répond-elle à ses obligations financières et responsabilités fiduciaires et sociétales ?
- Comment s'adapte-t-elle pour répondre aux défis et renforcer ses capacités de résilience aux épreuves que traversent nos sociétés et systèmes de prévoyance sociale ?

## Principaux objectifs Stratégie FISP - ESG et Investissement Socialement Responsable

1) Réaliser une performance financière de qualité, notamment en réduisant des risques (financiers, réputation) également incompatibles avec des bénéfices extra-financiers essentiels:

- L'intégration raisonnable et proportionnée de critères ESG doit permettre d'obtenir des performances équivalentes mais avec un risque (volatilité) plus faible.
- Privilégier les meilleures sociétés, adoptant les meilleures pratiques de gouvernance et de responsabilité sociale/environnementale, et limitant les risques liés aux changements climatiques.
- Exclusions de certains produits ou secteurs d'activité (ex. armement,...) et de certains comportements très controversés (ex. droits Humains,...).

2) Exercer activement ses droits d'actionnaire et promouvoir un dialogue incitatif et vertueux:

- Inciter les entreprises à améliorer volontairement leurs pratiques en matière ESG.

**Le FISP Info n°20** souligne l'importance des enjeux ALM et ESG (glossaire page 9), et explique comment notre Fondation les traite, pour des réponses proportionnées aux défis de l'activité.



## B) Des plans d'actions pour une traduction concrète des objectifs ESG : au cœur des mégatendances

### Des enjeux incontournables pour un investisseur institutionnel

Pour une caisse de pensions, comme pour toute entreprise souhaitant améliorer sa mission et son modèle, un challenge permanent est de comprendre les enjeux structurant son activité, afin de pouvoir bénéficier d'une stratégie optimale, légitime et la plus clairement définie. Condition de succès de la mission de prévoyance 2<sup>ème</sup> pilier, la manière de gérer ces enjeux est d'autant plus déterminante lorsque ceux-ci sont liés à des évolutions inévitables, qu'elles soient exogènes ou endogènes.

La mise en œuvre de réponses proportionnées peut contribuer à tirer bénéfice desdites évolutions, en exploitant une capacité à s'adapter aux défis et problématiques en jeu, et en identifiant les sources d'améliorations et gisement de valeur, financière ou non.

**«Prendre Soins»  
des aspects ESG,  
c'est aussi renforcer  
un statut de partenaire  
2<sup>ème</sup> pilier offrant  
des solutions  
responsables et  
durablement  
attractives**

### «ESG, ISR», une tendance de fond... qui n'échappe pas aux risques des modes

S'agissant des enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), la complexité et l'importance des problèmes, la polarisation des avis, la diversité et le caractère plus ou moins authentiques des réponses envisageables (effet d'aubaine pour les acteurs commerciaux) peuvent constituer des obstacles à la mise en œuvre d'une politique efficace de gestion et d'investissement socialement responsable (ISR).

Une démarche structurée et pragmatique permet de lever ces obstacles : c'est la voie qu'a choisie la FISP pour intégrer et valoriser la gestion de ces thématiques dans ses orientations stratégiques et, dans sa conduite.

En privilégiant des objectifs de bonne gouvernance, de qualité et de performance raisonnée, au 1<sup>er</sup> rang desquels une efficacité économique contribuant à des résultats sur le long terme, elle œuvre concrètement pour des prestations durablement attractives.

En comprenant les enjeux majeurs, en identifiant les pièges, mais aussi les opportunités liées à ces thématiques, qu'elles se traduisent en préservation et meilleure utilisation des ressources, en création de valeur, ou en mitigation de risques.

## Enjeux ALM et ESG -

### Une convergence d'intérêts divers, sur des enjeux essentiels.

Parmi les thématiques de l'Investissement Socialement Responsable les sujets du changement climatique se trouvent au confluent des responsabilités financières (prestations, gestion des risques et 3<sup>ème</sup> cotisant) et extra-financières (ESG, Image) inhérent à la démarche de Prévoyance Responsable de la FISP.

L'urgence de Covid-19 semble avoir accru l'attention sur des thèmes «long terme», tels que les investissements durables et les objectifs de développement, risques climatiques et transition verte:

- Les pouvoirs publics ont lié leurs plans d'investissement pour la sortie de l'urgence pandémique au «Green Deal».
- Les placements «ESG» ont augmenté leur poids sur le marché, devenant la tendance d'investissement de ces derniers mois.

Mais une majuscule peut en cacher d'autres : dans le G, certains voient le «Green», d'autres le «Greenwashing»

- La FISP continue à le porter en tant que «Gouvernance», ancrée dans une culture d'entreprise responsable, fondement d'un ADN qui la préserve des dérives étrangères à une mission 2<sup>ème</sup> pilier dédiée aux assurés.
- A l'instar de la précaution qu'elle adopte sur ses choix financiers, la FISP continue donc à évaluer avec attention les solutions «ESG», afin qu'elles répondent aux objectifs d'une gouvernance d'investissement servant efficacement les objectifs induits par ses études ALM.

## C) Eclairage sur les actions menées afin de répondre à nos obligations d'entreprendre sur ces sujets fondamentaux

Afin de rendre concret comment les enjeux ESG peuvent servir les responsabilités financières et extra-financières d'une caisse de pensions, des exemples (ou contre-exemples) sont mentionnés dans le FISP Info n°20.

Les formations du CF ont permis de renforcer la maturité de la FISP et de préciser les orientations sur certaines dimensions ESG illustrant particulièrement l'engagement «Prendre Soins».

Dans cette logique, la FISP a conclu un mandat permettant d'engager le dialogue avec les entreprises (engagement pool cf. encadré) et a appro-

fondi avec le partenaire les modalités de mise en œuvre adaptées.

Poursuite des travaux : un 2<sup>ème</sup> pilier performant et responsable.

- Technique et finance : une prise en compte des dimensions ESG dans les modélisations des grands équilibres technico-financiers.
- Structure : des réponses organisationnelles aux objectifs en matière ESG, via notamment l'évaluation des partenaires.
- Communication et parties prenantes essentielles : toujours assurer l'adéquation de son positionnement avec les attentes de ses bénéficiaires.

### **G comme gouvernance – Utile, aussi pour l'efficacité économique de la FISP**

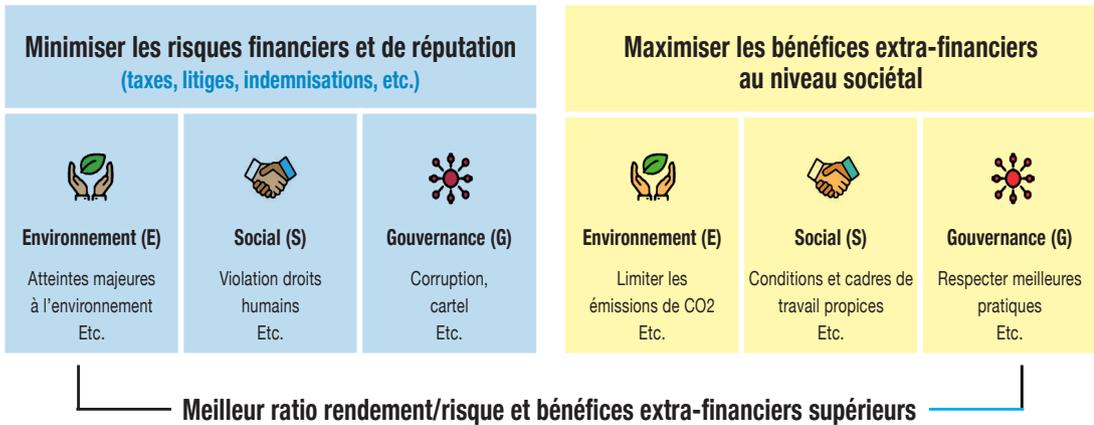
*Les résultats des travaux de Benchmarking des mandataires assurant la juste application des principes de gouvernance au sein de la fondation, permettent d'améliorer la valeur ajoutée des prestations et services du modèle via des partenariats nourris par ces principes.*

*La revue du mandat de gestion administrative et comptable a ainsi permis d'actualiser ses modalités, et de mettre à disposition de la Fondation une offre de services et de prestations améliorée en faveur de ses assurés et adhérents (dès 2021).*

### **Réduction des risques et meilleures pratiques**

*Engagement pool auquel la FISP participe – L'exemple «Climate action 100+»  
La FISP est référencée comme signataire de cette initiative : que cela signifie-t-il ?*

*A côté de la surveillance d'une exposition le plus raisonnablement maîtrisée à des émetteurs de CO2 dans la gestion de ses actifs financiers, la Fondation est aussi active dans une démarche qui consiste plus généralement à décarboner le système économique, en contribuant à la mise en place d'objectifs de réduction de CO2 conformes aux accords conclus par les pays.*



**Fidèle à sa mission de prévoyance, la FISP contribue à atténuer les impacts des inégalités et déséquilibres plus généraux, ferments des crises sociales et financières**

**D) Des réponses 2<sup>ème</sup> pilier à des problématiques qui dépassent le cadre de la prévoyance.**

**Responsabilité actionnariale, promotion des bonnes pratiques (gouvernance, enjeux sociétaux et environnementaux) : Engagement Pool «EEP», un outil implémenté en 2020.**

En donnant mandat, la FISP participe aux initiatives qui concrétisent un programme de dialogue actif avec les entreprises.

Cette participation est cohérente avec les mesures appliquées pour les sociétés suisses via les impératifs légaux (Orab/Minder), en exerçant notamment une responsabilité actionnariale envers les sociétés dont la FISP détient des actions.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le positionnement FISP sur les enjeux ESG rappelé dans le FISP Info n°20.

Pour agir au-delà des constats de complexité de la gestion de communautés de destins au sein du 2<sup>ème</sup> pilier, dans un contexte de défis techniques et d'individualisation des attentes, des réponses raisonnables et authentiques sont essentielles, également pour la stabilité des écosystèmes humains.

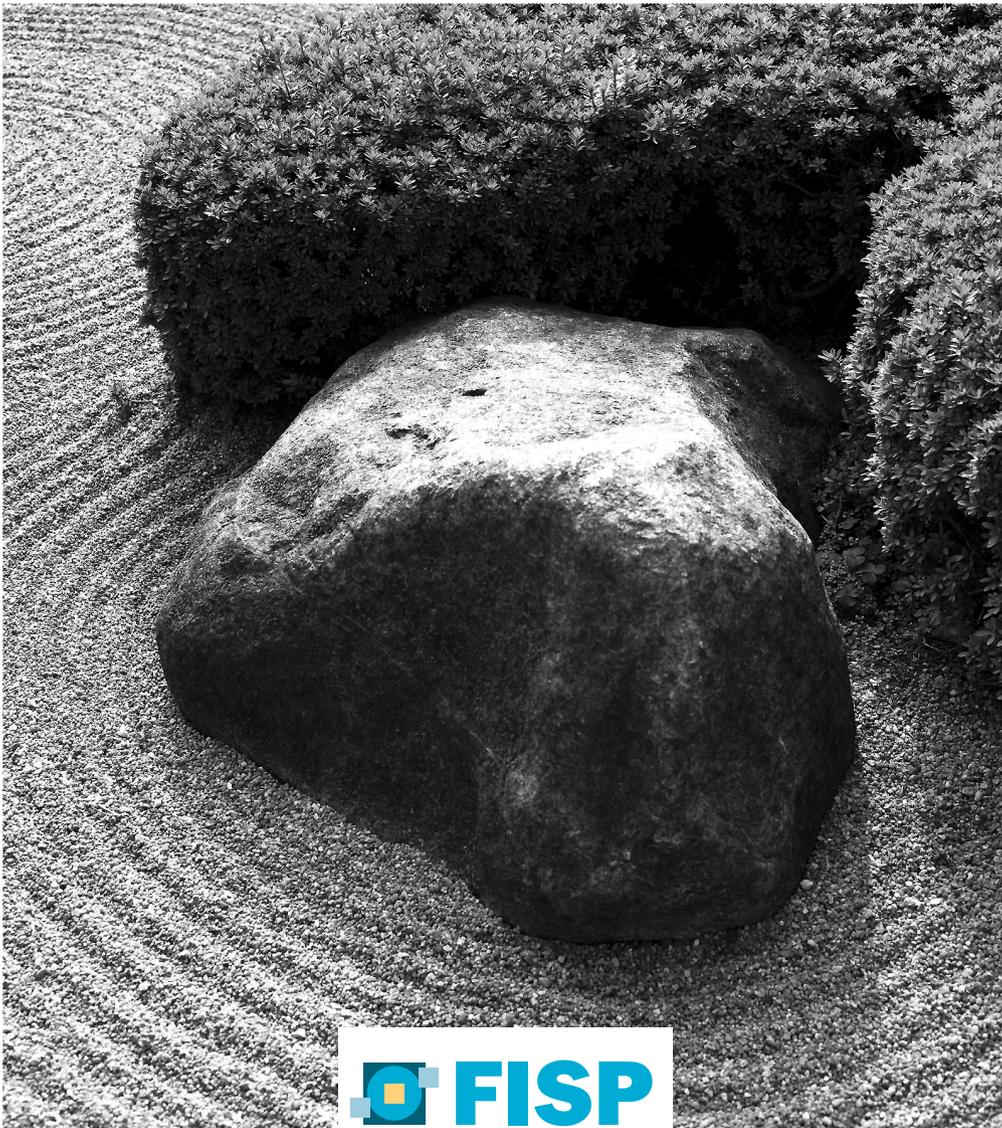
Dans ses objectifs permanents, la FISP a inscrit l'amélioration de son offre et de ses pratiques, afin de réaliser concrètement son engagement de «prendre soin» de ses parties prenantes.

Chaque fois qu'elle envisage des améliorations réglementaires, elle s'attache donc à les évaluer en tenant compte des fondamentaux techniques et légaux, mais aussi de leur bienfondé au regard des besoins spécifiques inhérents à la structure démographique des assuré(e)l(s) et bénéficiaires.

Par cette orientation essentielle, et dans un contexte plus général d'attente forte de réduction des inégalités de traitement dans nos sociétés, la Fondation joue ainsi également un rôle important : via des réponses 2<sup>ème</sup> pilier aux enjeux fondamentaux pour la stabilité et le futur de nos sociétés.

En matière de prévoyance, droit du travail et des personnes, la réduction des inégalités (intergénérationnelle, entre sexes, etc...), tout comme la mise en œuvre de mécanismes de solidarités viables et fédérateurs, sont des facteurs qui déterminent les débats et les orientations spécifiques des politiques menées.

Le contexte d'attention croissante aux problématiques « ESG » ne fait que renforcer la nécessité, pour le 2<sup>ème</sup> pilier, d'interagir plus efficacement pour contribuer à la résolution de problématiques posées à l'humanité entière.



**CONTACT ASSURÉS : Gestion administrative et comptable - BCV 021/212 26 38 - [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch)**

**ETABLISSEMENTS ADHÉRENTS :** ARC - ASDB - CADES - CRST CSSC - CSUNVB - Ass. centre secours urgences Nord VD et Broye - EHC - FHV - FHV Informatique - Rive-Neuve - GHOL - Hôpital de Lavaux - HRC - HIB - Hôpital du Pays-d'Enhaut - Institution des Diaconesses de St-Loup - ISS Hospital Service SA - Les Blanchisseries Générales LBG - Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois - EHNV, Site de St-Loup - Résidence Grande Fontaine - SADIES - Homes médicalisés du district de la Broye - PHEL - Réseau sante Haut Leman - Réseau Nord Broye - ESSC - RSSBF

**IMPRESSUM :** Rapport de gestion 2021 - [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch) - Rédaction : Direction et Commission Communication - Graphisme: Rossich - Impression: CDS Imprimerie, Villeneuve

Les informations publiées dans ce Rapport ont été arrêtées au mois d'avril 2022